

TEMPS DE CONGÉ POUR

VOTER



Congé pour voter lors de l'élection générale de 2024

ÉTUDIANTS

DATES ET HEURES DE VOTE

VOTE ANTICIPÉ: Du lundi 28 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024 Les bureaux de vote anticipé sont ouverts de 8 h 30 à 19 h.

LE JOUR DE L'ÉLECTION : Mardi 5 novembre 2024

Les bureaux de vote pour les élections sont ouverts de 7 h à 20 h.

VOS DROITS:

La loi du District de Columbia (D.C. Code Officiel § 1-1001.07a) vous permet, sur demande auprès de votre école, de prendre au moins deux heures pour voter :

- lors d'une élection organisée dans le District si vous êtes admissible au vote dans le District; ou
- au cours d'une élection organisée dans la juridiction dans laquelle vous êtes admissible à voter.

Votre école peut spécifier les heures pendant lesquelles vous pouvez prendre le congé pour voter. Elle peut vous demander de voter pendant la période de vote anticipé plutôt que le jour du scrutin.

Pour plus d'informations, appelez la Commission électorale de DC au (202) 727-2194.